EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département
Aisne
Arrondissement
Vervins
Canton
Vervins

Séance du 16 juillet 2025

Délibération : N° 2025-24

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt cinq le 16 juillet à 18h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 10 juillet 2025

Présent(s) : **Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Grégory RONDIER, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Patrice POULAIN, Sandrine HAVY,**

Absent(s) : **Marie-Madeleine PRUSSE, Yannick GUEUDET, David BOUTILLIER, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI**

Secrétaire de séance : **Michel BRIDE**

Création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité

DÉLIBÉRATION

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;

Monsieur le Maire expose également à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir des tâches à effectuer selon certaines périodes de l'année : désherbage, entretien espaces verts, travaux dans les bâtiments

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20250716-2025-24-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/07/2025

(peinture, sols...), restauration scolaire. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose à l'assemblée délibérante d'ouvrir la possibilité de créer des emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial et de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour des périodes n'excédant pas celles visées à l'article susmentionné.

DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité/majorité des membres,

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur un emploi permanent pour des périodes n'excédant pas celles visées à l'article susmentionné ;

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 – article 6413 de l'exercice concerné ;

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 16 juillet 2025

Le Secrétaire de séance,
Michel BRIDE

Le Maire,
Johann WERY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20250716-2025-24-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/07/2025